

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > SWITCH

SWITCH



SWITCH

Dernière mise à jour :

06.10.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

9500568

Composition:

37.5 %

cyprodinil

25 %

fludioxonil

Famille chimique:

Anilinopyrimidines

Phénylpyrroles

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Préventif

Contact

Pénétrant : Pour le cyprodinil seulement, dans les cellules épidermiques

Fongicide multiculture à hautes performances. Il est très efficace contre le botrytis de la vigne et le botrytis de nombreuses cultures légumières ainsi que contre les monilioses et maladies de conservation des arbres à noyaux.

Sa grande efficacité et régularité est due à la présence de deux matières actives complémentaires de famille chimique différentes toutes deux d'un très haut niveau d'efficacité. Ces deux substances actives possèdent une tolérance d'importation aux Etats Unis .

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Abricotier

Ail

Arbres et arbustes

Asperge

Aubergine

Aubergines - plein champ

Aubergines - sous serre

Carotte

Cassissier

Céleri branche

	
Document	1
	
Présentation	1
1.1.1.1.1	1
1.1.1.1.2	1
1.1.1.1.3	1
1.1.1.1.4	1
1.1.1.1.5	1
1.1.1.1.6	1
1.1.1.1.7	1
1.1.1.1.8	1
1.1.1.1.9	1
1.1.1.1.10	1
1.1.1.1.11	1
1.1.1.1.12	1
1.1.1.1.13	1
1.1.1.1.14	1
1.1.1.1.15	1
1.1.1.1.16	1
1.1.1.1.17	1
1.1.1.1.18	1
1.1.1.1.19	1
1.1.1.1.20	1
1.1.1.1.21	1
1.1.1.1.22	1
1.1.1.1.23	1
1.1.1.1.24	1
1.1.1.1.25	1
1.1.1.1.26	1
1.1.1.1.27	1
1.1.1.1.28	1
1.1.1.1.29	1
1.1.1.1.30	1
1.1.1.1.31	1
1.1.1.1.32	1
1.1.1.1.33	1
1.1.1.1.34	1
1.1.1.1.35	1
1.1.1.1.36	1
1.1.1.1.37	1
1.1.1.1.38	1
1.1.1.1.39	1
1.1.1.1.40	1
1.1.1.1.41	1
1.1.1.1.42	1
1.1.1.1.43	1
1.1.1.1.44	1
1.1.1.1.45	1
1.1.1.1.46	1
1.1.1.1.47	1
1.1.1.1.48	1
1.1.1.1.49	1
1.1.1.1.50	1
1.1.1.1.51	1
1.1.1.1.52	1
1.1.1.1.53	1
1.1.1.1.54	1
1.1.1.1.55	1
1.1.1.1.56	1
1.1.1.1.57	1
1.1.1.1.58	1
1.1.1.1.59	1
1.1.1.1.60	1
1.1.1.1.61	1
1.1.1.1.62	1
1.1.1.1.63	1
1.1.1.1.64	1
1.1.1.1.65	1
1.1.1.1.66	1
1.1.1.1.67	1
1.1.1.1.68	1
1.1.1.1.69	1
1.1.1.1.70	1
1.1.1.1.71	1
1.1.1.1.72	1
1.1.1.1.73	1
1.1.1.1.74	1
1.1.1.1.75	1
1.1.1.1.76	1
1.1.1.1.77	1
1.1.1.1.78	1
1.1.1.1.79	1
1.1.1.1.80	1
1.1.1.1.81	1
1.1.1.1.82	1
1.1.1.1.83	1
1.1.1.1.84	1
1.1.1.1.85	1
1.1.1.1.86	1
1.1.1.1.87	1
1.1.1.1.88	1
1.1.1.1.89	1
1.1.1.1.90	1
1.1.1.1.91	1
1.1.1.1.92	1
1.1.1.1.93	1
1.1.1.1.94	1
1.1.1.1.95	1
1.1.1.1.96	1
1.1.1.1.97	1
1.1.1.1.98	1
1.1.1.1.99	1
1.1.1.1.100	1

• Pour protéger
l'information
la plus précieuse
de votre entreprise
il est essentiel
de sécuriser
les données
et les applications
qui y sont
liées. Cette
protection
est un enjeu
stratégique
pour votre
entreprise.
Nous vous
proposons
des solutions
innovantes
et efficaces
pour protéger
votre patrimoine
informatique.
Contactez-nous
pour en savoir
plus.

Apprenez en
plus sur
nos solutions

Préparation de la bouillie

Procéder de la façon suivante :
Remplir d'eau la cuve au 1/3
Mettre l'agitateur en marche.
Verser la quantité nécessaire de SWITCH.
Compléter la cuve de remplissage.
Mettre en route la pulvérisation.

Conditions particulières de mise en oeuvre

N'a pas de contraintes particulières. Le respect des bonnes pratiques agricoles exclut les risques de perturbation des fermentations et préserve les qualités organoleptiques des vins et des alcools

Pulvérisation

Vigne : traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face .
En cultures légumières et Ornementales il est impératif d'adapter le type de pulvérisation au volume foliaire à protéger. Priviligier par exemple la pulvérisation par jet projeté par flux d'air.

Volume d'eau

A adapter au type de pulvérisation

Paramètres pression

A adapter au type de buse

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A turbulence

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min + prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- SWITCH® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les

instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

SWITCH® - AMM N° 9500568 - Composition : 37.5 % cyprodinil * + 25 % fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, sauf pour les usages sur melon et céleri branche. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages en verger. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les autres usages. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur tabac, laitue, scarole-frisée et vigne.
® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
